## Initiatives ministérielles

sérieuses questions ont été posées sur le sort qui les attend si jamais ils étaient rapatriés.

Ce qui choque le plus les Canadiens, et certains de mes collègues en ont parlé, c'est que dans la plupart des cas, il s'agit de parents ou de proches qui veulent effectuer une visite et qui en sont empêchés. Tout cela est absurde. Des mères et des pères, des frères et des soeurs, parfois des épouses, se rendent en un lieu des États-Unis près de la frontière canadienne et, chez nous, une personne détenant un visa ou ayant peut-être même le statut de citoyen doit traverser la frontière pour les voir.

Je n'arrive pas à comprendre à quoi rime tout cela, surtout quand on tient à faire la promotion de notre pays. À mon sens, il serait préférable que ces gens viennent visiter leurs parents ou amis ici, au lieu de rester aux États-Unis, afin de pouvoir partager leur nouvelle existence.

Je vais vous décrire brièvement trois situations possibles. Prenons d'abord le cas d'une jeune femme qui fréquente l'Université du Manitoba et de son mari qui fait ses études en Australie. Celui-ci veut aller voir sa femme à Winnipeg et il y a des chances qu'il veuille demeurer ici. Soit, c'est tout à fait plausible, mais si tous les deux se sont engagés par écrit, il me semble que nous devrions risquer le coup. Or, on a empêché la réunion de ces deux conjoints.

Prenez ensuite le cas d'un citoyen canadien qui voudrait que sa belle-mère assiste à son mariage. Soit, encore une fois, il y avait des chances pour que cette personne venant d'un autre pays ait eu l'intention de rester ici en permanence, mais tous les deux se sont engagés par écrit ou étaient disposés à le faire. Eh bien, cette personne qui voulait venir au Canada pour assister à ce mariage en a été empêchée.

## • (1710)

J'en viens enfin à mon troisième exemple. Une femme qui n'avait pas vu ses parents depuis longtemps, n'a pas pu les faire entrer au Canada. Pourtant, cette femme était citoyenne canadienne. Elle a dû prendre l'avion pour aller rendre visite à ses parents. Je trouve cela choquant et tout à fait inutile. Il faut résoudre ce problème.

J'aimerais faire quelques brèves observations sur les autres amendements. Il est évident qu'il nous faut traiter avec le demandeur et avec tous les autres membres de la famille, quelle que soit la définition que l'on donne à ce mot, de telle façon que cela n'influence pas le désir du demandeur de venir s'installer au Canada.

Nous devons, à mon avis, respecter le principe fondamental du droit canadien et supposer que toute déclaration est vraie jusqu'à preuve du contraire. Sinon, nous nous trouvons à appliquer deux normes différentes.

J'aimerais poser des question au gouvernement, et ce, de façon tout à fait constructive, au sujet des critères de résidence. Tout le monde me dit que cela ne tiendra pas devant les tribunaux. Je me demande si le gouvernement a vérifié la chose. Le gouvernement maintient—il ce critère, même s'il sait que c'est peine perdue, qu'il ne résistera pas à l'examen des tribunaux?

Enfin, en ce qui concerne les droits exigés, j'aimerais que l'on réfléchisse un peu à l'importance que peuvent avoir aujourd'hui ces 350\$ canadiens et à ce que ce montant représente pour ceux qui se trouvent très souvent dans le dénuement le plus total. Il faut absolument se pencher là-dessus.

Nous devons prendre très au sérieux les critiques, les points soulevés par divers organismes, dont les Églises, qui tiennent à ce que le Canada adopte une approche méthodique, sensible et humanitaire à l'immigration.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole après mes collègues à l'étape du rapport dans l'étude de ce projet de loi. Par ailleurs, je suis navrée que nous ayons encore à débattre la question de l'immigration.

En jetant un coup d'oeil autour de moi ici cet aprèsmidi, je trouve, parmi mes propres collègues dans une seule partie de cette Chambre, des noms français, anglais, italiens, hongrois, philippins, irlandais, juifs et j'en passe; nous sommes tous des immigrants. Que nos familles soient arrivées récemment ou il y a plus d'un siècle, il s'agit là d'un détail chronologique sans importance.

Un autre élément qui me laisse songeuse quand je nous vois discuter encore de cette question et examiner ce projet de loi essentiellement imparfait, c'est l'immensité de ce pays, de ce vaste pays dont le potentiel est si grand et dont la population doit s'accroître. Combien parmi nous, dans combien de régions diverses et à combien d'occasions de toutes sortes, ont parlé de cette population si peu nombreuse éparpillée sur un mince ruban dans le sud du pays? Combien parmi nous ont visité le nord du Canada, cette étendue vide et démesurée, et combien ont imaginé tout ce qu'on pourrait réaliser si seulement nous avions ici les gens pour le faire, tout ce qui pourrait être fait si nous ouvrions généreusement toutes grandes les portes de notre pays? Elles l'étaient